



Co-funded by
the European Union



german
cooperation

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

nexus



Frexus : Rapport final – Analyse systémique des conflits

Septembre 2021

Implemented by

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Rapport de l'étude portant sur l'analyse systémique des conflits dans certaines zones du Delta du Niger en dressant l'étude des lieux et des connaissances existantes sur les conflits et les processus pacifiques ainsi que leurs dynamiques.

Pour le compte de la GIZ dans le cadre du projet Frexus-Mali.

Réalisé par le Centre des Études Sécuritaires et Stratégiques au Sahel (CE3S) en Septembre 2021.

Table des matières

Résumé exécutif	5
1. Rappel des objectifs et méthodologie.....	6
1.1.1. Rappel des objectifs :	6
1.1.2. Objectif principal.....	6
1.1.3. Objectifs spécifiques :	6
1.2. Méthodologie :	6
1.2.1. Échantillon.....	6
1.2.2. Les enquêté(e)s selon le sexe et la tranche d'âge.....	9
1.2.3. Contexte général des communes en termes de prévention et de gestion des conflits.....	10
2. Analyse des résultats de terrain	16
2.1 Identification des facteurs et des acteurs du conflit et de la paix ..	16
2.2 Identifications des facteurs clés (FC) du conflit	18
2.3 Identification des acteurs clés pour les conflits et la paix	20
2.4 Identification des relations de cause à effet entre les FC du conflit	21
2.5 Développement de Boucles causales entre facteurs des conflits et acteurs clés dans les zones investies	23
3. Recommandations	31
I. Pour un meilleur accompagnement des activités d'agriculture, de pêche et de l'élevage dans les communes de Konna et de Souboumdou.....	31
II. Renforcer le pastoralisme dans la commune de Bellen.....	32
III. Former les acteurs majeurs de prévention et de gestion des conflits en s'inspirant des mécanismes locaux pour les trois sites.....	32

IV. Rendre davantage fonctionnelles les commissions foncières ou appuyer les comités de gestion des conflits à Bellen et Konnan	32
V. Apporter un appui technique aux radios communautaires des zones couvertes par le programme, pour faciliter leur mobilisation dans le cadre des accords-cadres pour les chemins transhumants et chemins pastoraux afin de réduire les conflits intercommunautaires liés à la divagation	33
Bibliographie	34

Résumé exécutif

La dégradation du tissu sécuritaire et social au Mali qui a commencé d'abord par les régions dites du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal), puis progressivement celles du Centre (Mopti et Ségou) et une partie du Sud (Koulikoro et Sikasso) avec une présence combinée des acteurs de la violence qui sont, entre autres, des groupes terroristes, des groupes armés non étatiques signataires et non signataires¹ de l'Accord pour la paix et la réconciliation, des trafiquants de stupéfiants, des passeurs (migration clandestine) et des groupes d'autodéfense d'obédience communautaire². Cette situation sécuritaire délétère a aggravé la vulnérabilité de certaines couches sociales au premier rang desquelles viennent les femmes et les enfants parfois abandonnés. Il convient de souligner que les localités couvertes par cette recherche subissent des problèmes sécuritaires à des degrés certes différents par moments et par endroits.

La lutte pour l'accès et la gestion des ressources naturelles, les effets négatifs des changements climatiques, la problématique de l'accès à une justice équitable, l'affaiblissement de la légitimité de certaines autorités institutionnelles et coutumières et la faible qualité des services sociaux de base délivrés, constituent autant des griefs formulés çà et là par des acteurs rencontrés lors de la collecte des données.

D'ailleurs, les facteurs évoqués sous-tendent aussi la recrudescence des conflits et des tensions entre les communautés, notamment les agriculteurs, les agropasteurs, les pasteurs, les pêcheurs ainsi que tous les autres exploitants des ressources naturelles.

Ainsi, des recommandations ont été formulées. Elles sont relatives à :

- *Former les acteurs majeurs de prévention et de gestion des conflits en s'inspirant des mécanismes locaux pour les trois sites ;*
- *Rendre davantage fonctionnelles les commissions foncières ou appuyer les comités de gestion des conflits à Bellen et Konna ;*
- *Développer ou accompagner les activités économiques des jeunes et des femmes de trois sites ;*
- *Renforcer les capacités de l'observatoire communautaire et des commissions foncières ou comités de gestion des conflits dans les instruments de gestion du secteur agricole, notamment la loi d'orientation agricole, la charte pastorale et tout autre texte pertinent ;*
- *Apporter un appui technique aux radios communautaires des zones couvertes par le programme, pour faciliter leur mobilisation dans le cadre des accords-cadres pour les chemins transhumants et chemins pastoraux afin de réduire les conflits intercommunautaires liés à la divagation.*

¹ . Après la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger entre les parties anciennement en conflit, mai et juin 2015, beaucoup d'autres groupes armés sont nés dans les régions du Nord comme celles du Centre du Mali.

² . Les groupes d'autodéfense qui sont nés au centre du Mali (régions de Mopti et de Ségou) ne sont pas partie prenante de l'accord pour la paix et la réconciliation signé entre le Mali, l'ex-rébellion et la communauté internationale en 2015. Cependant, ils ont connu d'autres accords locaux avec l'État du Mali et parfois avec d'autres groupes armés non étatiques, y compris terroristes.

1. Rappel des objectifs et méthodologie

1.1.1. Rappel des objectifs :

Pour la réalisation de l'étude portant sur une analyse systémique des conflits dans certaines zones du Delta du Niger en dressant l'état des lieux et des connaissances existantes sur les conflits et les processus pacifiques ainsi que leurs dynamiques, la GIZ a porté son choix sur le Centre des Études Sécuritaires et Stratégiques au Sahel (CE3S). Les objectifs assignés à l'étude sont les suivants :

1.1.2. Objectif principal :

Dresser l'état des lieux et des connaissances existantes sur les conflits dans le Delta intérieur du Niger, notamment dans les communes de Bellen (Ségou), Konna (Mopti) et Soboundoun (Tombouctou).

1.1.3. Objectifs spécifiques :

- Identification des facteurs et des acteurs du conflit et de la paix
- Identifications des facteurs clés (FC) du conflit
- Identification des acteurs clés pour les conflits et la paix
- Identification des relations de cause à effet entre les FC du conflit
- Développement de Boucles causales entre les FC, y compris les acteurs clés
- Identification des facteurs clés (FC) de la paix
- Intégration de FC de la paix et du conflit dans les boucles causales
- Validation de l'analyse lors d'un focus group avec les ressortissants et travailleurs des localités concernées.

Pour respecter les exigences de ces objectifs, une méthodologie stricte respectant les canaux des sciences sociales a été adoptée par le CE3S.

1.2. Méthodologie :

La démarche méthodologique a reposé essentiellement sur une recherche documentaire, et des entretiens assortis de réponses qualitatives denses auprès de quelques acteurs des localités choisies pour l'étude (Bellen, Konna et Soboundoun). Les entretiens sont aux nombres de 117 (39 par localité) et concernent une multitude d'acteurs. Ces entretiens ont été soumis au prisme de contrôle via des focus group organisés dans les mêmes localités avec (à raison de trois focus dont deux avec des acteurs homogènes et un mixte).

La recherche documentaire a consisté à collecter des données portant sur le thème publié par des auteurs mais aussi par différents ministères et autres structures de l'État, de la société civile et les textes de lois.

L'approche participative et inclusive a guidé l'ensemble de la démarche depuis le choix des groupes cibles jusqu'au niveau du recueil des données.

1.2.1. Échantillon :

L'échantillon dans le tableau (1) ci-dessous est celui qui était prévisionnel, le second tableau et les graphiques qui suivent font état des détails des catégories socioprofessionnelles touchées ainsi que les enquêté(e)s selon le sexe et la tranche d'âge.

Tableau 1: Catégories socioprofessionnelles prévues

Acteur(s) ciblé(s)	Nombre	Total
Organisations des femmes et des jeunes	3	09
Autorités administratives y compris celles de la défense et de la sécurité ;	01	03
ONG travaillant dans le domaine	03	09
Services techniques de l'Etat (Agricultures, eaux et forêts, développement) ;	03	09
Réseau de Communicateurs Traditionnels (RECOTRAD)	01	03
Animateurs de radios communautaires	01	03
Chefs traditionnels et religieux	03	09
Personnes ressources influentes	03	09
Éleveurs et agriculteurs	15	45
Réseaux des médiateurs locaux	02	06
Municipalités et commissions foncières	02	06
Équipes de Régionales de Réconciliation	01	03
Comité Communal de Réconciliation	01	03
TOTAL	39	117

Tableau 2 : Catégories socio professionnelles touchées³

N°	CIBLES	Nombre
1	Agent Communautaire à Konna	1
2	Agents d'ONG à Tombouctou (ARDIL, AMSS, One stop Sahel)	3
3	Agents d'ONG à Konna (Terre douce d'Afrique et NEF)	2
4	Agents d'ONG à Bellen (Alphalog, ID Sahel)	2
5	Agent des eaux et forêts à Ségou	1
6	Agriculteurs	30
7	Eleveurs	22

³. Les acteurs ici mentionnés sont ceux réellement touchés lors de la collecte des données. Il convient de rappeler que les enquêtes dans la région de Tombouctou ont coïncidées avec le sabotage des réseaux de communication par les groupes armés non identifiés pendant plusieurs semaines (la communication y est d'ailleurs encore difficile) ; et cela a occasionné un dysfonctionnement temporaire du tribunal et le gouvernement de la région. Nos interlocuteurs dans les deux administrations n'étaient pas joignables.

8	Pêcheurs (Konna et Ségou)	7
9	Animateurs de radio (Konna et Soboundou)	4
10	Brigade de gendarmerie (Soboundou et Konna)	2
11	Gendarmes à Ségou	1
12	Chefs de villages (Sandigui et Sendegué)	2
13	Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation (Ségou et Tombouctou)	4
14	Commissions foncières (Ségou et Tombouctou)	2
15	Comité locale de prévention et de gestion des conflits (Konna)	2
16	Imam de mosquées (Konna et Ségou)	2
17	Maraîchères (Bellen et Konna)	4
18	Elus (Bellen et Soboundou)	2
19	Directions régionales d'agriculture et d'élevage (Tombouctou)	2
20	Direction régionale des eaux et forêts (Tombouctou et Ségou)	2
21	Chef et agent du secteur de l'agriculture (Tombouctou et Ségou)	3
22	Cueilleurs/vendeurs de produits forestiers	10
23	Présidents de conseils communaux de jeunes (Soboundou, Konna, Bellen)	3
24	Présidentes d'associations (Konna, Bellen et Soboundou)	4
25	TOTAL	117

1.3. Difficultés

Il est important ici d'attirer l'attention sur le fait que l'écart entre les cibles prévues et les cibles touchées s'explique par la disponibilité, les conditions sécuritaires et l'acceptation de répondre au guide d'entretien. Durant le séjour à Tombouctou (15 jours de coupure), tous les réseaux de communication avaient été perturbés à la suite du sabotage des différentes antennes couvrant les régions du Nord par les groupes armés non identifiés. Cet état de fait a occasionné le dysfonctionnement, voire la fermeture partielle de plusieurs structures étatiques et non étatiques desdites localités. En effet, dans la quasi-totalité des localités touchées, pour s'entretenir avec les forces de sécurité et de défense, il fallait absolument avoir l'aval de la hiérarchie qui se trouve souvent à Bamako⁴. Dans l'impossibilité de tenir un délai nécessitant le suivi de cette exigence, les membres des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) qui ont bien voulu répondre l'ont fait sur la base des rapports personnels qu'ils entretiennent avec les enquêteurs ou les intermédiaires par lesquels ces derniers sont passés (les autorités coutumières). Il est donc important de tenir compte de cette spécificité.

Tableau 3 : indication des localités précises dans les communes

Communes	Villages/quartiers
Bellen	Bellen Teïma Mia Bellen Dogousakala
Konna	Konna/Diamnatay

⁴ . Les entretiens avec les forces de défense et de sécurité sont difficiles car devant obéir à une longue procédure n'entrant pas toujours dans le délai des enquêtes/études.

	konna/ 1er Quartier Konna 3ème Quartier Konna 4ème Quartier Konna Kartel Sama Sandigui Sendegue
Soboundou	Niafouké Sarré Bouloubala Quartamoulaye

1.2.2. Les enquêté(e)s selon le sexe et la tranche d'âge

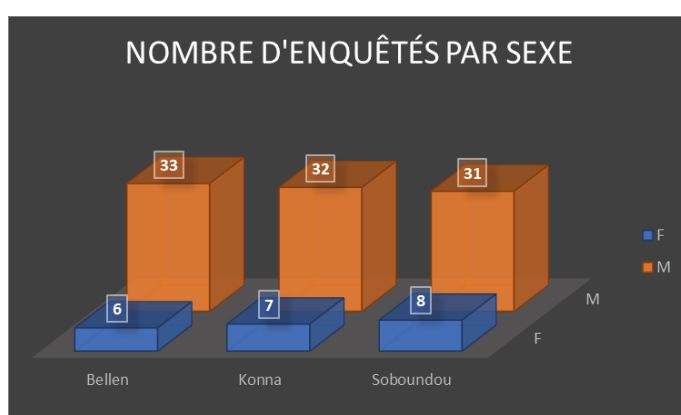


Figure 1 - nombre d'enquêté(e)s selon le sexe

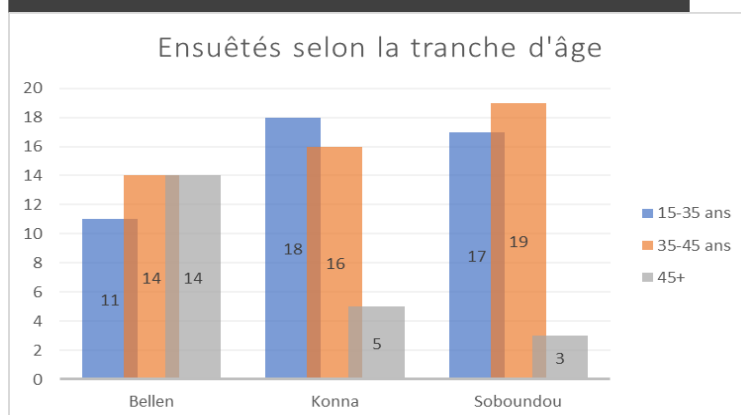


Figure 2 - nombre d'enquêté(e)s selon la tranche d'âge

Nous constatons dans les graphes ci-dessus que les hommes ont partout répondu plus que les femmes (82,05% dans l'ensemble avec le plus fort taux de participation de femmes à Soboundou (25,80%). Cette donnée est déjà une indication en elle-même quant à la préoccupation de l'étude sur l'inclusion. Un facteur explicatif de ce phénomène est la période hivernale pendant laquelle les entretiens ont été faits. En effet, cette période, dans les localités investies généralement (exception faite de Soboundou), est celle où les femmes œuvrent beaucoup dans la production économique locale. En revanche, les tranches d'âge de 15-35 ans et 35-45 ans sont celles qui ont le plus été touchées par l'étude. Cela dénote une dynamique intégrant les jeunes mais aussi la couche sociale adulte la plus active.

Dans ce travail, il convient de préciser qu'on n'a pas procédé par une classification abrupte des mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Cependant, il est à noter

que l'appellation mécanismes traditionnels de gestion des conflits (recours aux autorités traditionnelles, religieuses, hommes de castes, communicateurs traditionnels, etc.) et ceux dits formels ou étatiques (recours aux représentants de l'État et surtout la justice moderne) ne se repose pas sur un critère objectivement établi, parce qu'il existe un chevauchement dans la pratique entre les différents mécanismes. A titre d'exemple, lorsqu'un conflit est soumis à l'appréciation du juge, ce dernier, très souvent, implique certaines autorités coutumières et même religieuses dans le processus de résolution dudit conflit. Ainsi, on qualifie une gestion de conflits de traditionnel lorsque les autorités coutumières et religieuses sont les premières à être saisies par les parties en conflit, par exemple le recours aux commissions foncières. Tandis qu'on parle des mécanismes formels ou étatiques, lors que les représentants de l'État, notamment les tribunaux sont impliqués au premier chef dans la gestion du conflit⁵.

1.2.3. Contexte général des communes en termes de prévention et de gestion des conflits

Soboundou : Soboundou est une commune du Mali, dans le cercle de Niafunké et la région de Tombouctou, dont le chef-lieu est Niafunké. Selon le dernier recensement (2009), la commune compte 16590 habitants.

Niafunké⁶ chef-lieu de la commune aurait été vraisemblablement fondé vers le VII^{ème} siècle par des pêcheurs Sorko ou Bozo. C'est seulement vers 1400 à la faveur des migrations peulhs que l'on connaît l'histoire de cette zone très convoitée par les Ardo peulhs et empereurs du Macina en raison de sa position stratégique et de ses immenses richesses naturelles. Vers 1750 les Touaregs, profitant du désordre qui régnait à Tombouctou, s'emparèrent de Soumpi et étendirent leur domination sur toute la zone de l'Haoussa.

Le Soboundou avec capital Niafunké était dirigé par Guidado Gatta. Avec une superficie de 1. 874 Km², la commune⁷ est limitée à l'est par les communes de Tonka (cercle de Goundam) et de Banikane Narhawa ; à l'ouest par la commune de Soumpi, au nord par la commune de Gargando (cercle de Goundam), au sud par les communes de Fittouga, Koumaïra et Sah (cercle de Youwarou/ région de Mopti). Soboundou est une des plateformes de rencontres entre populations sédentaires vivant des ressources agricoles permises par le fleuve Niger et des populations nomades. Cette situation fait émerger des tensions et conflits tant communautaires qui sont souvent exacerbés par les différentes rébellions qu'a connues le nord du pays, qu'économiques d'autant plus que 90% des activités économiques sont axées sur l'exploitation des ressources naturelles.

Suivants les différents conflits connus par les communautés, elles ont toujours eu recours aux mécanismes de prévention et de gestion qu'elles jugent pertinents et efficaces selon la nature du conflit et les acteurs en présence⁸. Ainsi, dans la commune de Soboundou, lorsque les animaux traversent les champs cultivables et commettent des dégâts, les autorités coutumières sont saisies et procèdent par l'évaluation de l'ampleur du dégât causé avant de trancher la situation. Par exemple, « si les cultures sont à leur début, la sanction peut être mineure, car l'agriculteur peut procéder à de nouveaux semis; mais si elles ont

⁵ Les entretiens avec les forces de défense et de sécurité sont difficiles car devant obéir à une longue procédure n'entrant pas toujours dans le délai des enquêtes/études. Donc, il n'y pas de rigidité à proprement parler entre les formes de gestion des conflits. Tel est le cas dans toutes les localités couvertes par présente recherche.

⁶ Soboundou - Carte - Mapcarta

⁷ **Latitude:** 15° 55' 55.92" N ; **Longitude:** -3° 59' 26.16" W

⁸ http://www.fes-mali.org/images/Les_Conflits_Communautaires_Ousmane_Kornio.pdf

atteint un stade de croissance où il est pratiquement difficile voire impossible de refaire de semis au courant de la même saison, la valeur de la récolte est estimée et l'éleveur est soumis, dans ce cas de figure, à une peine lourde susceptible de compenser le champ brouté⁹ ».

Ces savoirs locaux du terroir ont permis ainsi de régler beaucoup de différends dans les zones étudiées avant que les conflits ne soient traduits au niveau de la justice classique¹⁰. Il est ressorti des entretiens que les **conflits autour du foncier** restent les plus fréquents. Cette remarque est faite par le Président d'une organisation locale de Soboundou qui estime qu'entre 2019 et 2021 plus de 80% des conflits qui ont nécessité l'intervention du chef de village étaient relatifs au foncier.

La commune a durement ressenti les effets de la crise multidimensionnelle en cours au Mali depuis 2012 se traduisant par une absence remarquable de l'État dont l'effet est la présence de groupes armés violents prétendant agir au nom de l'islam appelés « djihadistes », « terroristes » ou une coloration ethnique (le plus souvent peulh) »; l'effritement des relations entre les populations et l'État (se traduisant par un manque de confiance dans les actions de l'État ou de ses représentants) et le réveil de certains conflits communautaires.

Avec l'appui de la communauté internationale, l'État revient timidement dans cette partie du pays, mais son départ est déjà perçu par les populations comme un abandon. Son retour s'est fait juste dans sa composante militaire. Les services sociaux de base font encore grandement défaut, ne permettant pas ainsi un « divorce » entre les groupes armés violents et lesdites populations qui ne voient aucune alternative crédible de la part de l'État.



Carte 1 Soboundou représenté en vert (source: Wikimedia maps)

A Soboundou, l'État est également présent dans cette commune. Ici, les **groupes radicaux violents** sont composés majoritairement d'acteurs se réclamant d'Al-Qaïda et de l'État islamique.

⁹ . Entretien avec le coordinateur de l'ONG Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales (ARDIL), Tombouctou, août 2021.

¹⁰ La justice classique ou moderne est celle introduite par l'Etat moderne, à partir de la colonisation. Cette justice est généralement vue comme un corps étranger dans le corpus social qui ne s'y réfère, le plus souvent, qu'en cas de force majeure comme les crimes. Aujourd'hui, cette justice est perçue par les populations comme corrompue, éloignée des populations et son mode de fonctionnement mal connu des populations (12^{ème} Mali-Mètre de la Friedrich Ebert Stiftung (FES))

« Les conflits entre Sibou et Goubo ne finiront jamais parce qu'à chaque fois qu'une solution est trouvée entre les deux parties, il y a de gens qui vont voir la **justice** nuitamment avec des pots de vin et le conflit repartent (sic) à nouveau parce que la partie qui a gagné le procès ne sera pas d'accord, engendrant ainsi le rebondissement d'une affaire qu'elle juge déjà close¹¹ ».

Un des acteurs attisant les conflits dans cette commune (et qui est aussi vrai pour les autres localités) est aussi les **étrangers** qui viennent pâturer. Alors que les autochtones sont confrontés au problème de pâturage, les étrangers viennent créer un surpâturage, ce qui crée des tensions entre **agriculteurs et éleveurs** et des tensions entre éleveurs autour des points d'eau et des pâturages mêmes dans cette zone. Dans cette commune, **les chefs des villages, les cadis, les services techniques de l'État et les ONG** sont des acteurs intervenant dans la gestion des conflits locaux et la paix au sein des communautés et entre les communautés.

En dépit de cette duplicité entre les acteurs de la violence et la complexité des conflits dans la commune de Souboundou, les enquêté(e)s ont estimé que le **village de Tindirima** de la commune rurale de Diré sert une sorte de passerelle entre les parties en conflit. En effet, le village de Tindirima est considéré comme le plus vieux village de tout le cercle de Diré (en termes de terroir ce village et celui de Soboundou appartiennent tous à la zone du Gourma); de ce fait, il est considéré comme le propriétaire coutumier de toutes les localités environnantes. Tous les différends liés au foncier sont d'abord soumis à son appréciation. Il arrive aussi que son verdict soit contesté par une partie en conflit. Néanmoins, les communautés pensent majoritairement que le village de Tindirima¹² demeure l'acteur le plus légitime aux yeux des parties en conflit.

Dans ce sens, il serait important d'approfondir les recherches au niveau du village pour y identifier les acteurs favorables à la paix et à la stabilité afin de lui permettre de mieux jouer son rôle d'intercession entre les différentes parties en conflit, notamment pour ce qui concerne les conflits liés au foncier regroupant les facteurs et les risques liés à l'eau et à la sécurité alimentaire. Tindirima est également l'illustration que les conflits locaux ne peuvent être résolus que par les seuls instruments modernes d'administration et de justice.

Toutefois, il faut prendre en compte qu'avec l'arrivée des groupes armés non étatiques le pouvoir du village de Tindirima a tendance à se périlcliter.

Il convient de rappeler ici que les zones disputées sont des localités qui sont à cheval entre plusieurs mécanismes et des codes de gestion du foncier. Ce pluralisme des modes de gestion soulève un sérieux problème du cadre cohérent et légitime pour trancher un litige donné.

Bellen : Bellen est « le sahel » de la région de Ségou. C'est une commune rurale et la plus septentrionale du cercle. Elle est peu peuplée avec seulement 9 villages sur une superficie d'environ 3.189 km². Au recensement de 2009, elle comptait 6 949 habitants. Le chef-lieu est le village de Sagala qui se situe à 89 km au nord-ouest de Ségou. Elle fait frontière avec le cercle Niono et la Mauritanie¹³. C'est la zone agro écologique de "Daouna", zone de pâturage par excellence, d'agriculture et de production de bois de chauffe pour la

¹¹ . Entretien avec une personne ressource à Niafounké, août, 2021.

¹² . Il s'agit des autorités coutumières qui sont les notables du village.

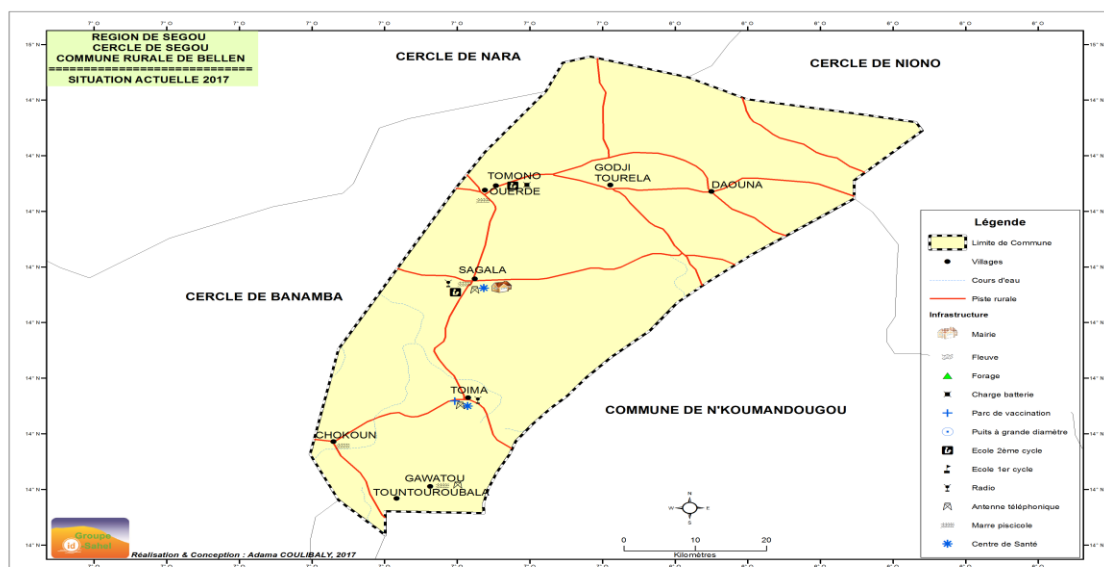
¹³ . Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009.

région de Ségou. On y menait autrefois toutes ces activités sans difficultés majeures et avec peu de conflits puisque les ressources étaient abondantes.

Aujourd'hui, la situation est plus conflictuelle avec l'absence de l'État et des services techniques ayant pour effet la présence de groupes radicaux violents, la réduction des activités socioéconomiques comme la tenue de foires, les activités génératrices de revenus exercées par les femmes et les jeunes tels que le maraîchage et le petit commerce ainsi que les initiatives communautaires. Bellen connaît des **conflits communautaires entre agriculteurs et éleveurs engendrés** par la rareté des terres fertiles pour l'agriculture et **des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles** avec l'augmentation du cheptel (les anciens couloirs de transhumance ne suffisent plus). Cette situation « conflictogène » constitue un terreau fertile à l'implantation des groupes radicaux violents ayant envahi la localité dans le sillage de la crise multidimensionnelle et l'affaiblissement du pouvoir des autorités coutumières ayant pour effet une détérioration du climat social harmonieux dans la communauté de Bellen. Aussi, la présence des groupes armés violents contribue-t-elle à accroître les tensions entre les communautés (effet) du fait de la collaboration supposée ou réelle. Par conséquent, l'on assiste à effritement de la confiance entre les communautés elles-mêmes et souvent entre elles et les légitimités.

En somme, trois (3) aspects importants ressortent dans la commune de Bellen,

- (i) La supposée ou réelle proximité entre certaines populations et les groupes radicaux violents : c'est le cas par exemple du village de Téima qui connaît une présence marquée des groupes radicaux violents. A travers cette présence, beaucoup des enquêtés pensent que les habitants du village seraient complices avec ces groupes. Cela s'explique par le fait qu'un accord de paix est passé entre ledit village et les groupes radicaux. Les termes de cet accord ont permis de sécuriser les ressources naturelles (bois, les produits issus de la forêt...) au profit des villageois.
- (ii) L'effritement de la confiance entre les communautés elles-mêmes : cela est dû à la différence de production économique de ces dernières, en ce sens que certaines d'entre elles vivent de l'agriculture, d'autres de l'élevage, tandis que d'autres vivent, à certaines périodes de l'année, de pêche (uniquement dans le chef-lieu de commune) et d'autres encore du commerce; ces modes de productions sont souvent source de conflit du fait que les communautés utilisent les mêmes ressources et les mêmes espaces pour des activités économiques différentes.
- (iii) L'effritement de la confiance entre certaines populations et certaines légitimités : la situation fragile de la commune de Bellen est aussi décriée par les enquêtés, par ce que, les conflits qui étaient auparavant prévenus et gérés par les autorités et légitimités le sont de moins en moins parce que les groupes radicaux violents sont réputés plus efficaces du fait de la crainte qu'ils inspirent. Un autre point est la supposée corruption de ces autorités et légitimités traditionnelles.



Carte 2 Bellen représenté par le point rouge (source: WikiMini Atlas)

Les différents conflits identifiés dans la commune de Bellen sont animés avant tout par les populations elles-mêmes et certains hommes politiques originaires du terroir mais agissant depuis la ville de Ségou où les autorités se sont repliées et prennent des décisions au nom des communautés restées dans la localité. Ensuite, très souvent ces conflits sont exploités par une certaine chefferie locale assujettie aux groupes radicaux violents présents dans la zone.

Les acteurs en présence sont les groupes professionnels entre eux et ces derniers avec les groupes radicaux violents. Pour rappel, **les acteurs étatiques** et certaines **ONG** ont quitté la commune à la suite de l'insécurité. S'agissant des rapports entre les acteurs en présence, ils sont caractérisés par une perception de de domination et d'imposition. Cette perception ressort du fait de la suprématie des groupes radicaux violents sur les autres acteurs en présence. Ce constat de la commune de Bellen est commun aux autres communes.

Bellen demeure la seule commune étudiée enregistrant l'incursion des **groupes de Donzo** (chasseurs traditionnels). A cause des ressources liées au pastoralisme, des acteurs extérieurs à la commune, notamment des éleveurs allochtones venant de l'extérieur du Gourma arrivent à Diaka dans la commune de Bellen. Ils viennent en rajouter aux tensions entre agriculteurs et éleveurs ou souvent au sein de chacun des deux groupes socioprofessionnels.

Nous notons également la présence des groupes radicaux violents comprenant des habitants de la commune.

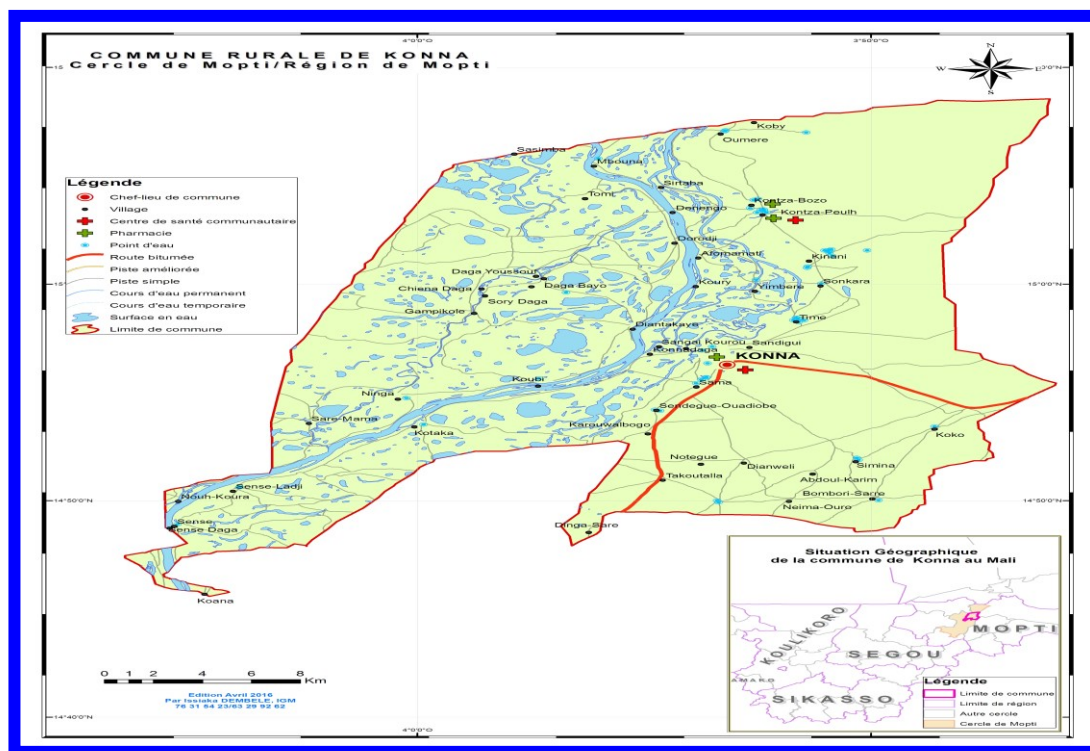
A Bellen, beaucoup de mécanismes coutumiers usuels se trouvent remplacés par le pouvoir et la justice des occupants (groupes radicaux violents). La question d'intervention du projet pourrait se heurter aux difficultés de trouver des interlocuteurs crédibles et légitimes. De façon simple, dans la commune de Bellen, tout se joue avec l'accord des groupes radicaux violents, car l'État est absent et les mécanismes traditionnels de gestion des conflits incarnés par les autorités coutumières sont non opérationnels parce que les acteurs en charge de leur animation n'y résident plus à cause de l'insécurité qui règne dans la commune.

A Bellen, le rôle de **l'imamat et des acteurs coutumiers** est prépondérant. Ils peuvent être une interface avec les groupes radicaux violents comme en témoigne l'établissement, sous leur égide, d'un accord entre les populations et les groupes radicaux violents.

Konna : Konna est une ville et une commune rurale du cercle de Mopti dans la région de Mopti. Ancien chef-lieu de canton, le village de Konna, situé sur la route nationale N°16 (RN16) est devenu chef-lieu d'arrondissement en 1960 avant d'être érigé en chef-lieu de commune par la loi N° 96- 059 du 12 novembre 1996. Avec une superficie d'environ 838 km² la commune située dans le bassin du Niger est limitée à l'Est par les communes de Dangol Boré (cercle de Douentza), de Lowel Guéou et de Pignari (cercle de Bandiagara) ; à l'Ouest par la commune de Dialloubé ; au Nord par la commune de Ouroubè – Doudè et au Sud par la commune de Borondougou. Elle est située à 55 km au Nord de la ville de Mopti (chef-lieu du cercle) et est composée de 28 villages. Au recensement de 2009, elle comptait 36 767 habitants¹⁴.

La particularité de la commune de Konna est qu'elle dispose d'une autorité traditionnelle qui lui est propre par rapport aux autres communes étudiées. En effet, elle partage avec les autres communes de la zone inondée de la région de Mopti l'institution de *Dioro*, une autorité chargée de gérer et de réglementer l'activité pastorale (la transhumance et les espaces de pâturage existant dans le terroir concerné).

Parallèlement à l'institution de Dioro, il y a aussi l'ONG NEF (Near East Foundation) qui a dynamisé les comités de gestion des conflits dans toutes les communes de la région de Mopti (y compris Konna) Suite au dysfonctionnement des commissions foncières et à la limitation des actions desdites commissions à la prévention et la gestion des seuls **conflits fonciers**, les comités de gestion des conflits interviennent dans tous les types de conflit.



¹⁴ idem

Carte 3 Konna représenté en vert, (source: Wikimedia maps)

Les autorités administratives sont le plus souvent sur place (État déconcentré et municipalités); ainsi les actions des groupes radicaux violents sont orientées contre l'État et les communautés qu'ils considèrent comme collaboratrices de l'État. Les groupes radicaux comprennent ici une présence des enfants du terroir (endogénéisation des groupes radicaux).

La gestion des bourgoutières ne peut se faire sans les **Dioros**¹⁵ (chef terrien coutumier depuis la Dina de Sékou Amadou) qui sont les plus écoutés par les populations *éleveurs*. Ils doivent figurer dans le dispositif de *peacebuilding*. Ils sont établis comme des acteurs majeurs de la gestion des conflits dans la localité. Ils sont aussi propriétaires des bourgoutières qui sont vitales pour l'élevage dans ces localités.

L'étude des communes confirme la description faite du paysage malien nettement marqué par une économie basée principalement sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. En 2017, ces activités du secteur primaire représentaient près de 39% du PIB dont 19% pour la seule activité de l'agriculture. À côté de cette activité, les régions connaissent, avec une différence d'importance, des activités connexes et complémentaires de cette agriculture, il s'agit de l'élevage, du maraîchage, de la cueillette et surtout d'approvisionnement en bois de chauffe et d'autres usages. Toutes ces activités précitées sont aujourd'hui à l'arrêt ou en régression du fait des conflits. De même, au-delà des manifestations de conflits en lien avec les activités socioéconomiques, les données collectées pointent l'influence des changements climatiques entraînant leurs diminution, chose qui aggrave la situation conflictuelle autour de ces ressources. Les impacts des changements climatiques affectent gravement le cycle traditionnel de la pluviométrie, l'agenda agricole et l'agenda de la transhumance.

2. Analyse des résultats de terrain

Nous appréhendons l'analyse des facteurs des conflits identifiés sous l'angle :

- de l'identification des facteurs et des acteurs du conflit et de la paix;
- de l'identifications des facteurs clés (FC) du conflit;
- de l'identification des acteurs clés pour les conflits et la paix;
- de l'identification des relations de cause à effet entre les FC du conflit;
- du développement de Boucles causales entre les FC, y compris les acteurs clés
- de l'identification des facteurs clés (FC) de la paix

2.1 Identification des facteurs et des acteurs du conflit et de la paix

- Les principaux points à aborder sont relatifs aux informations sur les facteurs de conflit, les facteurs de paix et les principaux acteurs pour mesurer leurs influences mais surtout décrire leur comportement et leurs motivations ou intérêts. Les facteurs de conflits sont :
- **Crise de confiance entre les populations et les représentants de l'État** (collectivités y compris) : La confiance entre population et représentants de l'État demeure confuse et fragile. L'attitude de certains agents de l'Etat envers les

populations, notamment les pratiques de corruption, l'injustice, le favoritisme, a concouru à leur rejet par ces dernières. Cette crise de confiance a été accentuée par la crise multidimensionnelle et les conflits qu'elle a engendrés dans les localités à la suite du retrait de l'Etat desdites localités. La crise de confiance est généralement entretenue, entre autres, par l'insuffisant accès aux services sociaux de base, à la corruption, au népotisme, etc.

- **Absence de l'État :** Cette absence est perçue par les populations comme un abandon du rôle régalien de l'État vis-à-vis d'elles. Elle crée des situations bouleversant l'ordre social établi. Les communautés, avec l'absence de l'autorité de l'Etat, et pour survivre dans la situation sécuritaire délétère, se soumettent souvent aux groupes radicaux violents présents dans leur localité et essaient de nouer des alliances voulues ou imposées avec eux pour maintenir leur position sociale.

Par exemple, dans la commune de Bellen, les populations nouent des alliances en fonction de leur besoin. Tantôt avec les groupes radicaux violents pour les besoins de justice et tantôt avec les Dossos pour des besoins de sécurité et de défense.

Quant à la commune de Konna, l'Etat est seulement présent dans le chef-lieu de la commune. Même là, le représentant principal qui est le sous-préfet n'y réside pas. La mairie essaie de délivrer un certain nombre de services sociaux de base mais principalement dans le chef-lieu de la commune.

A Soboundou, il existe un minimum de service sociaux de base dans certaines parties de la commune. La mairie œuvre pour l'ouverture des écoles en trouvant des arrangements avec les groupes radicaux violents comme la non-mixité des garçons et des filles dans les salles de classe.

- **Corruption :** Il ressort des données que la question de la corruption généralisée est un des facteurs de l'effritement de la confiance et de la collaboration entre la population et les représentants de l'État. En plus des représentants de l'État, même les autorités coutumières et religieuses, dépositaires d'un certain pouvoir, sont en perte de légitimité. Ceci impacte négativement les assises sociales de maintien de paix et de cohésion sociale au sein des communautés. S'agissant de la corruption des représentants de l'État, elle se manifeste très souvent lors de la délivrance de certains services sociaux de base tels l'obtention de la carte nationale d'identité, la distribution de la justice et les documents administratifs usuels. Par exemple, les populations se sont plaintes dans les Communes investies du coût non conforme au standard établi par la loi pour l'établissement des documents administratifs. Cela pourrait s'expliquer par la méconnaissance de la population ou l'absence des services de contrôle du secteur de la sécurité.
- **Pluralisme juridique :** Ce pluralisme juridique résulte d'une tentative désespérée de l'État d'asseoir son pouvoir tout en respectant l'ordre traditionnel originel du terroir.
- **Présence des groupes radicaux violents :** Ces groupes ont fait leur apparition dans le quotidien des localités dans le sillage de la crise multidimensionnelle que le pays connaît depuis 2012. Avec le retrait des services de l'Etat des localités, ces dernières ont été investies par les groupes radicaux violents qui ont surfé très souvent sur les conflits communautaires, l'effritement des relations sociales s'expliquant souvent par les interventions inappropriées des services de l'Etat et les légitimités traditionnelles considérées comme politisées, partiales ou corrompues.

Les groupes radicaux violents alimentent l'insécurité par l'instrumentalisation des communautés et l'imposition des accords de paix.

Les forêts et autres espaces adjacents des villages devant servir d'extension des champs de labour sont inaccessibles pour les populations par peur de représailles des groupes armés violents.

Depuis un certain nombre d'années, un autre constat se dégage réellement. Avec la recrudescence de la violence, les groupes armés sont les seuls maîtres des lieux. L'on constate d'ailleurs une complicité tacite de certaines populations avec ces nouvelles autorités par peur des représailles. Ce constat est fondé sur les propos du représentant des éleveurs de Bellen en s'exprimant ainsi : « *Nous sommes tous des groupes armés avec les groupes terroristes* ». Un autre constat confirmant cette situation est la retenue observée par les participants du focus group se méfiant des uns les autres. Cette observation est fondée, à son tour, sur une petite discordance des propos des participants affirmant : « *que les groupes armés terroristes n'ont pas eu à entreprendre d'actions contre le village* ». Pourtant il n'y a pas d'école, et la mairie n'a pas ouvert ses portes depuis des années à Bellen par exemple. Notons qu'en janvier 2016, un agent des eaux et forêts de cette localité a été assassiné par des groupes armés terroristes.

Ainsi, il est à noter que les différents acteurs en charge de la gestion des conflits (commissions foncières par exemple) ne détiennent pas forcément des données chiffrées (le cas de Konna et de Souboundou) où leur mise à disposition est très difficile, voire impossible (justice moderne). Mais 63% des répondants des communes investies reconnaissent cet état de fait. Toutefois, cette donnée est à nuancer du fait de l'absence des services de la justice moderne dans les localités investies. Les belligérants sont obligés de se rendre dans les capitales régionales pour enclencher cette justice.

Les acteurs clés qui jouent un rôle négatif dans les dynamiques conflictuelles sont donc certains habitants du terroir, les ressortissants des localités concernées par l'étude, l'instrumentalisation des conflits locaux par les politiques et la position de force de certains acteurs qui seraient en accointance avec les groupes armés terroristes. Comme expliqué, certaines communautés nomades sont taxées d'être les instigatrices de certains conflits fonciers parce qu'elles seraient en contact avec les groupes armés terroristes, soit pour se faire une position au sein de la communauté, soit pour échapper à la stratification sociale qui prévalait ou encore pour des intérêts financiers et relatifs à la gestion du pouvoir local.

2.2 Identifications des facteurs clés (FC) du conflit

Sur la base de la liste établie au préalable, cette étape permet de réduire l'analyse aux facteurs les plus pertinents à prendre en compte. Elle permet d'identifier les facteurs sans lesquels le conflit n'existerait pas ou serait complètement différent. En répondant aux questions suivantes, le contractant doit sélectionner **cinq à sept FC au maximum** : • Ce conflit serait-il sensiblement différent si ce facteur de conflit n'existait pas ou s'il s'améliorerait considérablement ? • Si ce conflit était éliminé, ce facteur de conflit n'existerait-il pas ou s'améliorerait-il considérablement ?

Aléas climatiques : Les aléas climatiques comme la désertification, les sécheresses récurrentes, le dérèglement climatique (les saisons de pluie ne sont plus respectées et l'impréparation des populations à y faire face) ont des effets sur l'exploitation des terres agricoles des communautés. Les terres sont exploitées depuis plusieurs décennies suivant les mêmes techniques culturales. Ce facteur est également la résultante de plusieurs aléas climatiques dont la désertification, les sécheresses, la mauvaise exploitation et l'appauvrissement des terres agricoles des communautés. Les forêts et autres espaces adjacents les villages et devant servir de lieux d'extension des champs de labour restent insécurisés du fait de la présence de groupes armés. En plus de cette pression, les spéculateurs fonciers convoitent le peu d'espace agricole restant. Il est aussi très important de souligner un fait dont les communautés se sont beaucoup plaintes : la coupe abusive des forêts de Bellen pour le bois de chauffe pour la presque totalité des localités allant de la frontière mauritanienne au chef-lieu de la région de Ségou. Cette déforestation entraîne une désertification de fait dont les acteurs sont les communautés elles-mêmes et aussi tous les usagers et revendeurs de bois dans le périmètre géographique décrit supra. Le phénomène de l'exploitation abusive des forêts est très préoccupant dans un contexte déjà fragilisé par les changements climatiques et les types d'élevage qui ralentissent la reconstitution du couvert végétal. L'environnement biophysique et l'écosystème seraient très fragilisés par cette situation et impacteraient la résilience des communautés et leur autonomie économique. Dès lors, ces éléments peuvent être catégorisés parmi les facteurs d'insécurité, de tension et de conflictualité.

Ainsi du point de vue analytique, nous pouvons dire que ces aspects ont amené beaucoup de villages ou de localités à étendre leurs espaces cultivables sur d'autres villages voisins selon la dynamique du pouvoir et les rapports de force en présence (c'est le cas de certains villages dans la commune de Souboundoun, expliqué en supra).

Pression démographique : La pression démographique fait qu'il n'y a pas suffisamment de terre fertile pour assurer l'autosuffisance alimentaire. En plus de cette pression, les spéculateurs fonciers convoitent le peu d'espace agricole restant. La pression démographique entraîne une pression et une surconsommation des ressources naturelles (surtout avec l'arrivée d'étrangers).

C'est le cas surtout à Soboundou et Konna. Quant à Bellen, la grande insécurité fait que la pauvreté des communes voisines entraîne une surconsommation des ressources, notamment celles issues de l'exploitation forestière.

Terres convoitées par les spéculateurs fonciers : La rareté des terres agricoles engendrée par les aléas climatiques, la pression des groupes radicaux violents et la pression démographique suscite une forte tendance à l'urbanisation et une grande convoitise des spéculateurs fonciers. Cette convoitise est alimentée par les collectivités locales, les services étatiques (généralement la préfecture) et les étrangers augmentant ainsi les risques de conflits.

Méconnaissance des textes et lois réglementant le secteur agricole (agriculture, élevage et pêche) : L'innovation majeure de l'Etat a été la création des commissions foncières comme seule instrument traditionnel légitime en matière de gestion des conflits fonciers et capable de faire homologuer ces procès-verbaux au niveau des tribunaux. Toutefois, il faut reconnaître que les textes ont été adoptés mais ces commissions foncières ne sont pas opérationnelles dans la plupart des zones cibles et les acteurs de la justice qui doivent homologuer les PV/décisions n'ont pas connaissance de la loi et du décret de création des dites commissions foncières.

Diversification des activités : Il est aisé de constater aujourd’hui, dans toutes les communes étudiées, un changement de paradigme concernant les activités socioéconomiques. Les agriculteurs sont détenteurs d’animaux, et les éleveurs possèdent également des champs. Donc le clivage traditionnel du conflit entre éleveur et agriculteur doit être nuancé.

2.3 Identification des acteurs clés pour les conflits et la paix

Il s’agit ici des acteurs jouant un rôle majeur dans le conflit ou l’établissement de la paix. Par conséquent, ne sont retenus que quelques acteurs qui ont le plus d’influence sur la manière dont le conflit va évoluer.

- **Les agricultures entre- eux** autour de la propriété foncière avec des procès autour de la possession et de l’occupation des terres, trop onéreux et des décisions de justice permanemment contestées par les parties prenantes car considérées comme partiales ;
- **Les agriculteurs et les éleveurs :** Les effets des changements climatiques et les pratiques humaines néfastes sont le plus souvent les raisons des rixes entre ces acteurs qui méconnaissent les textes et lois qui régissent les différents domaines du développement. Ces conflits agriculteurs et pasteurs sont aussi occasionnés par le non- respect du calendrier agricole ou encore des pistes de passage des animaux. Les efforts des acteurs au développement visant à aider les acteurs à mieux s’approprier les textes et les techniques de gestion consensuelle des conflits autour des ressources, peinent à s’enraciner dans la société à cause de causes profondément enracinées dans l’histoire et la sociologie du milieu.
- **Les agriculteurs aux pêcheurs autochtones et allochtones** autour des plans d’eau (mares et étangs) et dans les périmètres rizicoles. Les conflits au sein de ces catégories méritent toute l’attention du projet, surtout pour ce qui concerne l’élevage où les cours d’eau sont plus en lien avec l’hivernage qu’à la crue (fleuve). Les mares où abreuvent les animaux sont plus tributaires de la bonne pluviométrie que du fleuve. Aussi, il existe aujourd’hui, presque dans toutes les localités, des agriculteurs (détenteurs de champs ou autres) qui font aussi de l’élevage, et des propriétaires d’animaux qui possèdent aussi des champs et autres espaces.

Dans toutes les communes d’investigation, il existe plusieurs conflits entre les communautés à travers l’accès, la gestion et la gouvernance du foncier.¹⁶

La particularité de la commune de Bellen se trouve bien expliquée par le Chef du sous-secteur agriculture de Doura (chef-lieu de la sous-préfecture dont dépend *Bellen*)¹⁷ « *Ségou est une zone d’agriculture par excellence. La surface cultivable est de deux sortes : zone de culture irriguée et zone de culture sèche dont la commune de Bellen (sic) est la plaque tournante* ». Ainsi, se trouvant dans une zone de culture sèche, la commune de Bellen a une autre particularité du fait qu’elle connaît une surexploitation des terres cultivables qui servent en même temps d’aires de pâturage, de cueillette et d’exploitation de bois de chauffe, etc.

¹⁶ . Pour une vision assez globale sur l’histoire de la construction de la gouvernance foncière au Mali, lire utilement, Moussa Djiré et Amadou Kéita, *cadre d’analyse de la gouvernance foncière Mali*, Rapport élaboré pour le compte de la FAO dans le cadre de l’Initiative Prospective Agricole et Rurale, Novembre 2016. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/391131504854119331/pdf/119640-WP-P095390-FRENCH-PUBLIC-7-9-2017-10-18-39-Malifinalreport.pdf>

¹⁷ « *la commission foncière de Belen jusqu’à présent n’a pas pu être fonctionnelle et les autorités coutumières ne les saisissent pas pour des litiges* » selon le chef sous-secteur agriculture de Doura.

De façon simple, les agriculteurs et les éleveurs exploitent les mêmes espaces à Bellen et cela crée des tensions permanentes entre les deux groupes professionnels (agriculteurs et éleveurs). Ainsi, les dégâts causés aux cultures par le passage des animaux sont à l'origine des conflits entre éleveurs et agriculteur nonobstant l'existence des conventions locales qui prévoient la façon de prévenir et de gérer ces conflits. Très souvent, ces conventions se heurtent aux pratiques socioculturelles des espaces, à la problématique de possession des terres (espaces) très souvent basée sur la durée passée sur un site (espace, terroir).

- **Etat, y compris les services techniques et les collectivités** : Cela peut paraître paradoxal, mais les relations entre l'Etat et les populations/communautés ne sont pas bonnes aujourd'hui.

2.4 Identification des relations de cause à effet entre les FC du conflit

Les relations de cause à effet entre les facteurs de conflits ci-dessous ont été identifiés :

➤ Les changements (ou aléas) climatiques

Ils impactent négativement le cycle traditionnel de la pluviométrie¹⁸, augmentent l'évapotranspiration des sols, diminuent le rendement des cultures et entraîne une extensibilité de l'agriculture et de l'élevage. Par conséquent, les activités de production sont perturbées, et l'on constate une sécheresse répétitive qui frappe durement les régions Nord et Centre du Mali. Donc du facteur des changements climatiques évoqués par les enquêtes, on pourrait constater comme effet, un basculement vers des conflits entre agriculteurs eux-mêmes (commune Souboundou) et entre agriculteurs et éleveurs à la suite d'insuffisance des terres fertiles (dans toutes les localités investies).

Les communautés et les professionnels du domaine reconnaissent les changements provoqués par les variations climatiques tant dans le domaine de l'agriculture que celui de l'élevage¹⁹. Aux questions demandant de situer ces changements climatiques survenus, les éléments de réponse apportés sont parfois flous, voire ambigus. En guise de témoignage de cet enquête « *On sait qu'il y a des impacts négatifs des changements climatiques partout ici à Tombouctou, quand on regarde il y a de cela 30 ans ; les eaux du canal Khali coulaient jusqu' au centre-ville de Tombouctou mais maintenant il(canal) ne contient même pas assez d'eau* »²⁰.

➤ La croissance démographique

Elle reste aussi un facteur peu maîtrisé par l'État et les communautés selon les données recueillies, ce qui pourrait expliquer des tensions autour de l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles²¹, augmente le taux de chômage et favorise le développement de système de survie « au crochet » des réseaux de trafiquants, des entreprises criminelles, des entrepreneurs de la violence, etc. Aussi, faudrait-il noter la faiblesse des mécanismes de justice traditionnelle (commissions foncières villageoises ou de fractions, médiateurs sociaux, cadis²², etc.).

¹⁸ . Entretien avec le personnel des eaux et forêt de Tombouctou, août 2021.

¹⁹. Les cinquante-deux (52) communes que comprend la région de Tombouctou sont toutes déficitaires, hormis deux(02), selon le Directeur régional des eaux et forêt de la même région.

²⁰ . Entretien individuel, Tombouctou, juillet 2021.

²¹ . Voir William Assanvo, Baba Dakono, Lori-Anne Thérone-Bénoni et Ibrahim Maïga, *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*, rapport sur l'Afrique de l'ouest 26 | décembre 2019, pp.20-21

²² . Ce sont des autorités religieuses qui rendent la justice au nom du référentiel musulman dans les régions Nord du Mali en particulier.

➤ **Le pluralisme des normes de prévention et de gestion des conflits**

Il convient de rappeler que les collectivités, dans le système de la décentralisation au Mali, donnent la latitude aux élus communaux portés à la tête des municipalités à la suite des élections communales d'être de véritables animateurs de la vie du terroir. Le Mali a fait le choix de transférer les prérogatives foncières aux municipalités²³ donnant la possibilité aux maires d'attribuer des concessions rurales d'habitation sur le domaine privé de l'État²⁴. Dans les localités concernées par cette étude, les populations se basent, quant à elles, sur le droit coutumier établi en vue d'asseoir une légitimité tant dans l'accès que dans la gestion de terres et de sa gouvernance locale. Les terres cultivables font donc très souvent l'objet d'un pluralisme juridique. Les acteurs s'identifiant à des référentiels différents, voire contradictoires à certains égards – leur cohabitation est parfois difficile car les mécanismes de gouvernance ne sont pas acceptés de la même manière, ce qui occasionne des conflits fonciers importants et même meurtriers. Les élus communaux disent se référer aux textes de la décentralisation, tandis que les communautés ont pour référence, les pratiques ancestrales en matière de la gouvernance foncière et de la gestion des ressources naturelles²⁵. Le pluralisme des normes, des modes d'acquisition et de gestion des terres et l'attitude parfois peu claire de certaines autorités administratives et judiciaires expliquent le pourquoi de ces conflits récurrents entre les groupes professionnels dans les communes étudiées.

➤ **Les acteurs des conflits profitent de la corruption élevée au niveau de la justice et la faible présence des services techniques de l'État.**

En l'occurrence ceux des domaines et des cadastres, pour trancher les parcelles disputées entre les communautés ou les villages. Il arrive que des parcelles appartenant aux communautés soient indument confisquées par les municipalités. Par le truchement de certains élus qui émettent de faux documents à cet effet et des juges qui avalisent ces actes, les villageois se retrouvent dépossédés effectivement sans aucune protection efficace de l'État. Les communes de Souboundou, Konna et Bellen sont particulièrement touchées par ces conflits autour du foncier et des verdicts rendus par la justice classique très contestés, voire rejetés au profit, dans beaucoup de cas, à la justice des groupes armés terroristes perçue par les populations comme plus protectrice des droits des communautés. Cela est à prendre en compte dans l'exécution de toute activité dans les zones concernées²⁶.

En conclusion, il est important de constater combien les conflits autour des ressources naturelles peuvent prendre des dimensions différentes avec des connotations et des accentuations selon les localités. Une attention particulière doit être portée sur l'imbrication entre les facteurs et les causes des conflits pour ne pas succomber au charme d'une spécificité outrancière des conflits, qui ne reflète pas la réalité du terrain. Les facteurs des conflits sont interconnectés. Donc être étudiés comme tels.

23. Loi N° 02-008/AN du 12 février 2002, portant modification et ratification de l'Ordonnance N° 00-027 du 22 mars 2000,

24. Monique Bertrand, (dir.), Une Afrique des convoitises foncières. Regards croisés depuis le Mali, France, Presses Universitaires du Midi.

25. Les conflits entre les villages sont très souvent soutenus par les ressortissants desdits villages installés dans les grandes villes où ils jouissent de leur statut dans les hautes sphères de l'État. Entretien avec l'Équipe Régionale d'Appui à la Réconciliation, Tombouctou, aout 2021.

26. La présence des groupes terroristes et leur intervention dans les affaires judiciaires peuvent être considérées comme une pluralité juridique. Mais ce qu'il faut retenir ici, c'est que la corruption et le manque de confiance entre acteurs sont des facteurs de rapprochement des populations avec les groupes terroristes.

2.5 Développement de Boucles causales entre facteurs des conflits et acteurs clés dans les zones investies

Les boucles causales ci-dessous développées reprennent l'ensemble des acteurs en interaction mais aussi ceux qui agissent les uns sur les autres, des facteurs de conflits mais aussi assorti de leviers de paix pour une compréhension assez exhaustive pouvant renseigner les actions du projet.

En termes **d'acteurs de paix**, les acteurs ci-dessous cités peuvent être retenus :

Autorités coutumières et religieuses (chefs des villages, cadis) :

Malgré l'effritement des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits locaux à cause de l'immixtion des hommes/femmes politiques et de l'influence négative des représentants de l'Etat, ces légitimités constituent encore un recours pour les acteurs locaux (résidents) et étrangers (groupes terroristes). Cependant, force est de reconnaître qu'aujourd'hui, les mécanismes utilisés par ces acteurs sont de moins en moins efficaces et peu pertinents parce que les parties en conflit estiment qu'ils (les médiateurs sociaux) ne sont pas forcément équidistants entre les parties et seraient sujets à la corruption et au favoritisme. À Niafunké, une personne interrogée a soutenu qu'au sein de « la justice [officielle], il n'y a pas de justice (...) les auxiliaires de la justice traditionnelle ne sont plus corrects, il y a trop d'influence, il y a souvent trop d'interprétations (...). Ainsi il n'y a pas de justice, que ce soit celle du système coutumier ou la justice moderne, pour avoir raison, vous devez dire quelque chose...ici c'est le cannibalisme (...) les chefs coutumiers n'ont pas non plus intérêt à régler le problème car il se peut qu'ils obtiennent une part de l'allocation de subsistance des juges officiels ». Une personne interrogée a expliqué que les « personnes âgées » sont également influencées par l'argent, et que les seules faiblesses des systèmes de justice coutumiers « ne sont que l'argent et la complaisance ». Ce genre d'affirmation représente plus de 40% (41.3) des données de Soboundou.

Un autre aspect du conflit structurel est la crise de légitimité de certains acteurs clés des suites de l'effritement de certains valeurs traditionnelles cardinales, qui hier étaient des garants de la sauvegarde de la paix et la cohésion sociale mais avec la détérioration de la situation sécuritaire, économique et environnementale, les rapports humains ont subi des mutations considérables fragilisant ainsi la résilience face aux menaces. La dynamique du pouvoir a changé, entraînant ainsi des difficultés de connexion entre différents types de pouvoir imposés par les réalités sécuritaires, économiques, politiques, sociales et environnementales.

Les acteurs traditionnels de prévention et de gestion des conflits (imams, cadis, chefs de village, de quartier) ont été bouleversés (dans leur façon de faire) par l'avènement de la démocratisation et de la décentralisation pas ou mal comprise par les populations. La faible présence de l'État et le clientélisme des légitimités dans la régulation des relations sociales va constituer l'argumentaire de certaines couches vulnérables pour inverser l'ordre social traditionnel qui a prévalu depuis des siècles. Les influences politiques et le nombre de ces groupes exclus sont des atouts considérables pour changer la situation d'antan. Cet état de fait a contribué à une relégation au second plan des capacités des acteurs traditionnels à résorber les problèmes au niveau des communautés. Les légitimités et autorités

traditionnelles comme les imams, cadis, chefs de village, de quartier sont désormais des collaborateurs des autorités communales sans pouvoir de décision réelle, contribuant du coup à les éloigner des populations pour lesquelles ces légitimités servaient de repère.

Au-delà de vulnérabilités nées de l'organisation sociale, certaines personnes ont quitté leur milieu de vie à la suite de l'insécurité grandissante pour regagner les villes. Cette situation est observable à Ségou-ville (déplacés de la commune de Bellen), Mopti-ville et Konna (les déplacé(e)s des communes riveraines de Konna) et Nianfunké-ville (les déplacé(e)s de Grouma).

Aussi, est-il ressorti des entretiens qu'une des principales causes des conflits structurels est la non-reconnaissance du règlement des conflits par les autorités traditionnelles considérées comme partiales par les communautés/populations. Cela entraîne un recours à la justice moderne (méconnue) des populations et jugée corrompue.

1. Etat, y compris les collectivités territoriales :

Même si les rapports des populations à l'Etat sont mauvais (distendus), les populations reconnaissent que la présence de l'Etat (avant la crise) a permis une accalmie au sein des sociétés. Seule une présence continue de l'Etat garantit une réelle chance de succès pour une intervention du projet dans la zone. De tous les récits et des revues sur les zones d'étude, la prédominance conflictuelle est celle liée au sentiment de la désaffection de l'autorité de l'Etat comme peu légitime. Cela se traduit par le fait non seulement de la défaillance des institutions en matière de délivrance des services sociaux de base mais aussi de la faible inclusivité de tous les acteurs sociaux. Les communautés, en particulier celles de la région de Tombouctou ont le sentiment que le peu d'efforts que fournit l'Etat serait inégalement réparti entre les communautés. Ce sentiment d'injustice puise son argumentaire dans le fait que certaines populations perçoivent d'autres comme favorisées (les peaux rouges : arabe et Tamasheq clairs) par l'Etat au détriment des autres (les peaux noires : Songhaï, bambara etc.) La défaillance de l'Etat dans ces contrées pourrait se manifester par le fait de la non-maîtrise des territoires tant sur les plans de la gestion sécuritaire, humaine et la distribution de la justice. Cette situation de défaillance de l'Etat est exploitée par les communautés à travers la création des groupes d'autodéfense et instrumentalisée par les groupes radicaux violents pour des fins de recrutement des communautés dans leur katiba (groupes terroristes) comme dans les communes de Konna, de Bellen et de Soboundou. Par conséquent, cela entraîne la mise sur pied de groupes d'autodéfense pour la sécurité des personnes et de leurs biens soit à l'échelle communale par exemple à Konna avec la brigade des jeunes. Un autre effet d'entraînement de cette situation est la justice rendue par les groupes radicaux violents à Bellen, ou le remplacement des écoles classiques par les medersas à Soboundou.

La mauvaise gouvernance est au cœur des conflits structurels au Mali. Certaines pratiques modernes sont butées à la réalité socioéconomique, politique, culturelle et historique de la population, et à la fragilité de ces institutions qui entraîne des tensions ou constituent de facteurs déclencheurs de conflit. Il s'agit des conflits liés aux processus électoraux depuis les années 1990 où la démocratie et la décentralisation ont été accueillies diversement par les Malien(ne)s. De même aussi l'usage fait de la décentralisation, le découpage territorial et administratif, la distribution de la justice, la défiance vis-à-vis des représentants de l'Etat, les pratiques corruptives de certains agents de l'Etat, la gestion des aides et des infrastructures du développement (puits, marchés, parcs, lacs, marres, etc. qui ont été soutenus par les enquêté(e)s comme des sources potentielles des tensions entre les populations.

Ces sources énumérées de la sorte lors de focus groups sont, en réalité, un apanage de mécontentement des populations. Les participants à ces groupes de discussion partagent à 75% ces griefs à l'encontre de l'État et ce dans toutes les communes investies. D'un autre point, les populations prises individuellement ne s'intéressent qu'aux aspects ayant le plus un lien direct avec leur vécu quotidien (pour 83% des répondants, ces griefs concernent la mauvaise gestion des infrastructures de développement, l'accès aux services sociaux de base et la corruption imposés par certains représentants de l'État).

Avec l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, plusieurs localités couvertes par la recherche ont été entachées par plusieurs dérives (corruption, influences politiques et contestations des verdicts rendus par la justice). Cela a amené un nombre important de citoyen(ne)s à rejeter l'autorité de l'État, à l'incivisme et à leur faible participation aux échéances électorales. Cela concerne aussi la jeunesse prise entre les pesanteurs socioculturelles (droit d'aînesse régissant les relations sociales est aujourd'hui contesté par les jeunes le considérant comme obsolète et peu regardant sur les devoirs des aînés envers les jeunes) et les déficits de représentation dans les instances de gouvernance. Les jeunes interviewés dans les localités couvertes par la recherche trouvent que beaucoup d'entre eux sont manipulés dans les terroristes et narcotrafiquants pour masquer les activités criminelles au nom de la défense de la religion (terrorisme en occurrence) ou du territoire (conflits locaux surtout). A l'analyse, beaucoup ont regagné le rang de groupes radicaux violents pour des raisons opportunistes ou par ignorance des textes religieux, notamment musulmans.

Dans les communes investies, des conflits opposant des personnes à des communautés sur le foncier rural ou encore des communes voisines sont fréquents et font l'objet de plusieurs renvois en justice à cause de l'intrusion des ressortissants, des politiques, de certains agents corrompus de l'administration judiciaire et l'instrumentalisation de ces conflits par les groupes radicaux violents avec le référentiel communautaire ou religieux.

Cette gouvernance connaît aussi des systèmes socioéconomiques établis qui occasionnent des conflits au sein des communautés.

Il est ressorti des analyses que l'État peine à asseoir les fondamentaux (accès aux services de base) de la vie dans des localités en proie aux attaques terroristes et aux conflits locaux ou communautaires. Pour 81,6% de l'ensemble des répondants dans les zones investies, les services sociaux de base ne couvrent pas les besoins réels des communautés. Elles sont obligées de se déplacer pour des zones urbaines souvent pour juste un médicament contre le paludisme. Dans ce sens, un habitant de Bellen s'exprimait ainsi : « d'habitude nos enfants prenaient les trois comprimés contre le palu avant l'hivernage pour ne pas être infecter (sic) maintenant pour avoir ce médicament il faut venir au marché de Ségou ou attendre que ceux qui y vont le ramènent ».

Cette déficience ou défaillance de l'État est instrumentalisée et exploitée par les groupes radicaux violents et les milices d'autodéfense pour justifier et légitimer le recours à la violence qui doit rester le monopole du seul État. Donc la mauvaise gouvernance est fortement décriée et est considérée comme un moyen d'attiser les tensions entre les populations permettant à certaines d'entre elles de justifier une certaine prise en charge d'offre et de demande de sécurité.

Les conflits structurels sont surtout relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'État et de ses services déconcentrés et décentralisés, y compris les autorités et légitimités traditionnelles. Ces conflits renseignent aussi sur les relations entre les populations et entre ces dernières et l'État.

Aujourd'hui, les relations ne sont pas bonnes et peuvent être schématisées par une légende de rupture.

Commissions foncières ou comités locaux :

Ils/elles disposent d'approches qui permettent aux populations de transcender les différends locaux liés à la pratique des activités économiques et à la méconnaissance des textes régissant les secteurs d'activités professionnelles. Les agricultures entre- eux autour de la propriété foncière avec des procès autour de la possession et de l'occupation des terres, trop onéreux et des décisions de justice permanemment contestées par les parties prenantes car considérées comme partiales. Il convient de préciser ici que les commissions foncières (villageoise et communale) ne sont pas opérationnelles aujourd'hui à Bellen aux dires des enquêtés, à cause du départ de certains membres clés desdites commissions (départ de conseils communaux) et la suspension des activités de plusieurs ONG dans la commune à la suite de l'insécurité. En termes clairs, ces acteurs étaient beaucoup plus soutenus par la municipalité et les ONG.

A la lumière des réalités de Bellen, le projet pourrait prévoir la mise en place et la dynamisation de la commission foncière communale mais également des commissions foncières villageoises de la zone pour l'utilisation des outils spécifiques prévus dans la gestion du foncier agricole en matière de développement et de l'établissement de conventions locales de gestion des ressources naturelles.

Groupes terroristes :

Ils maintiennent une paix fictive. Leur présence est imposée aux populations qui leur font recours soit pour se protéger ou protéger leurs biens. Dans toutes les localités étudiées, la présence des groupes radicaux violents se fait remarquer, certes à des degrés différents, et avec des modes d'action différents. Cette résignation par rapport à la présence desdits groupes et la méfiance entre les communautés elles-mêmes en disent long sur l'absence des services de l'État au premier chef ceux de la défense et de la sécurité. Comme expliqué en haut, la difficulté qu'éprouve l'État du Mali à assurer convenablement l'offre et la demande de sécurité a amené certaines populations à se prendre en charge en matière de leur propre sécurité à travers la création des groupes d'autodéfense ou la signature des accords de cohabitation pacifique avec les groupes radicaux violents (principalement Konna et Bellen). Ce qui ne manque pas aussi de rendre plus tendus le rapport avec les représentants de l'État, en premier lieu, les éléments de force de défense et de sécurité. C'est la raison pour laquelle toute gestion du pouvoir local passerait, aujourd'hui, par un accord tacite ou exprès des groupes armés présents, même de façon intermittente, dans les zones investies. Toute action intégrant les détenteurs de pouvoir local doit inscrire cet état de fait dans son approche.

Actuellement, les groupes armés terroristes sont les principaux acteurs de paix dans ces localités du simple fait qu'ils sont les acteurs les plus craints dans la commune et en conséquence leur influence se sent sur toute action y entreprise. Avec la recomposition du paysage social de ces localités avec l'arrivée des groupes armés terroristes, il est difficile de se baser sur des approches figées de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources. Le village de Tindirma qui avait une certaine légitimité pour résoudre pacifiquement les conflits dans le temps ne dispose plus des leviers nécessaires pour garantir une gestion pacifique des conflits. Les réalités sociales et sociétales sont très dynamiques et complexes.

Organisations non gouvernementales (ONG) :

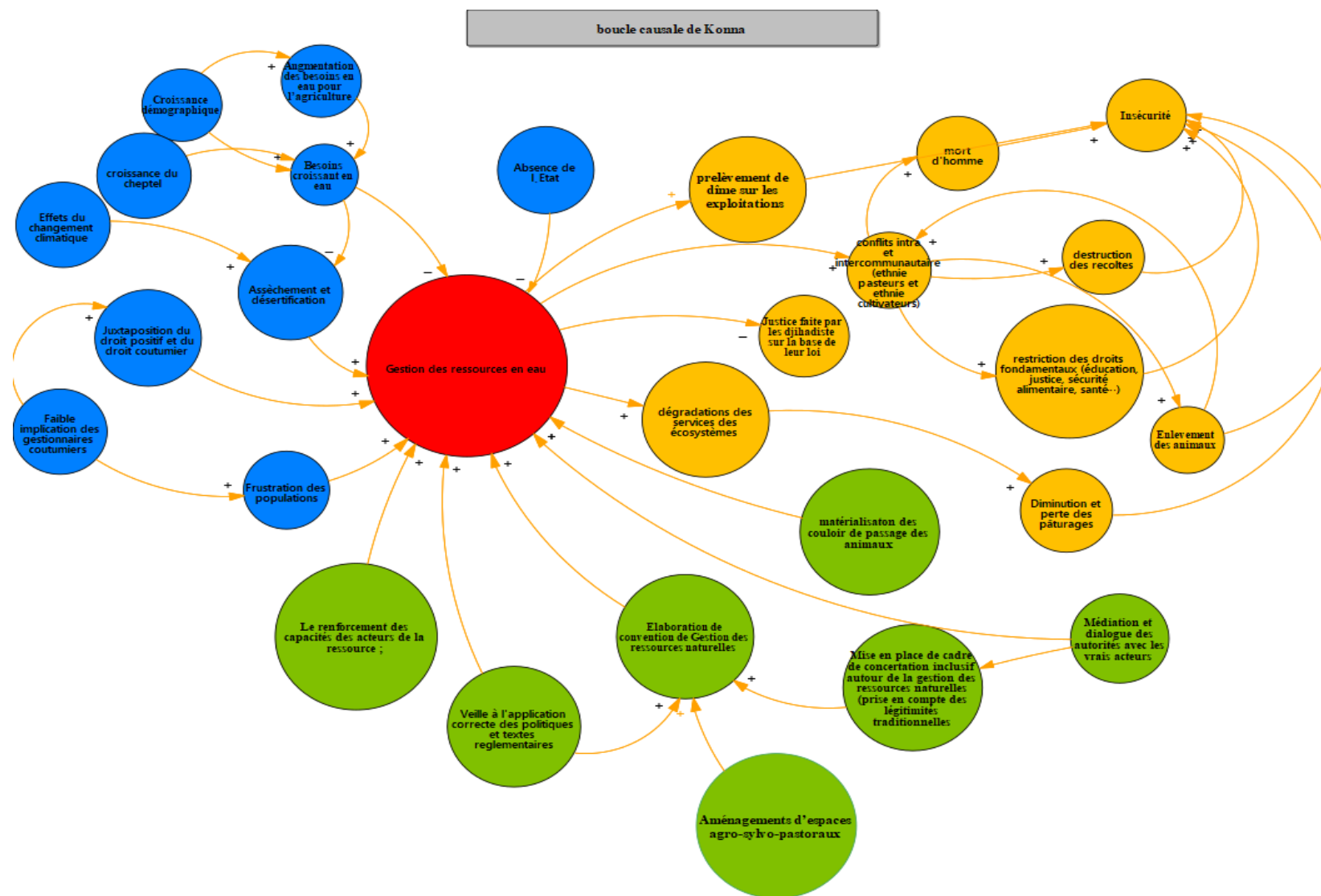
Un autre aspect non moins important est que ces populations vulnérables bénéficieraient à, certains égards, de l'appui financier et technique des « courtiers » du développement (ONG) dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités sociales. En termes clairs, les différentes interventions des partenaires sont orientées vers des populations vulnérables, or il se trouve que ces personnes qualifiées vulnérables, le sont majoritairement par le fait de la manière dont la société est organisée (hiérarchisation faisant que tout le monde n'a pas accès aux ressources de la même manière). Dans les parties investies, lors de cette recherche, hormis la commune de Bellen, les autres communes connaissent par excellence une hiérarchisation sociale, laquelle hiérarchisation attribue des rôles et des statuts aux individus en fonction de leur appartenance réelle ou supposée. De cette stratification sociale, certains individus sont considérés comme esclaves ou descendants d'esclaves. Les communes de Souboundou et Konna sont concernées par cette catégorisation. « Grâce au soutien des ONG, nous arrivons à soulager les souffrances des populations dans la région, notamment les personnes marginalisées dans la société et même parfois les déplacés internes ». Les ONG qui interviennent dans les localités investies par la recherche, utilisent certes des stratégies très fines pour accéder aux populations mais, dans le même temps, elles bénéficieraient directement ou par personne interposée de l'accord des groupes radicaux violents.

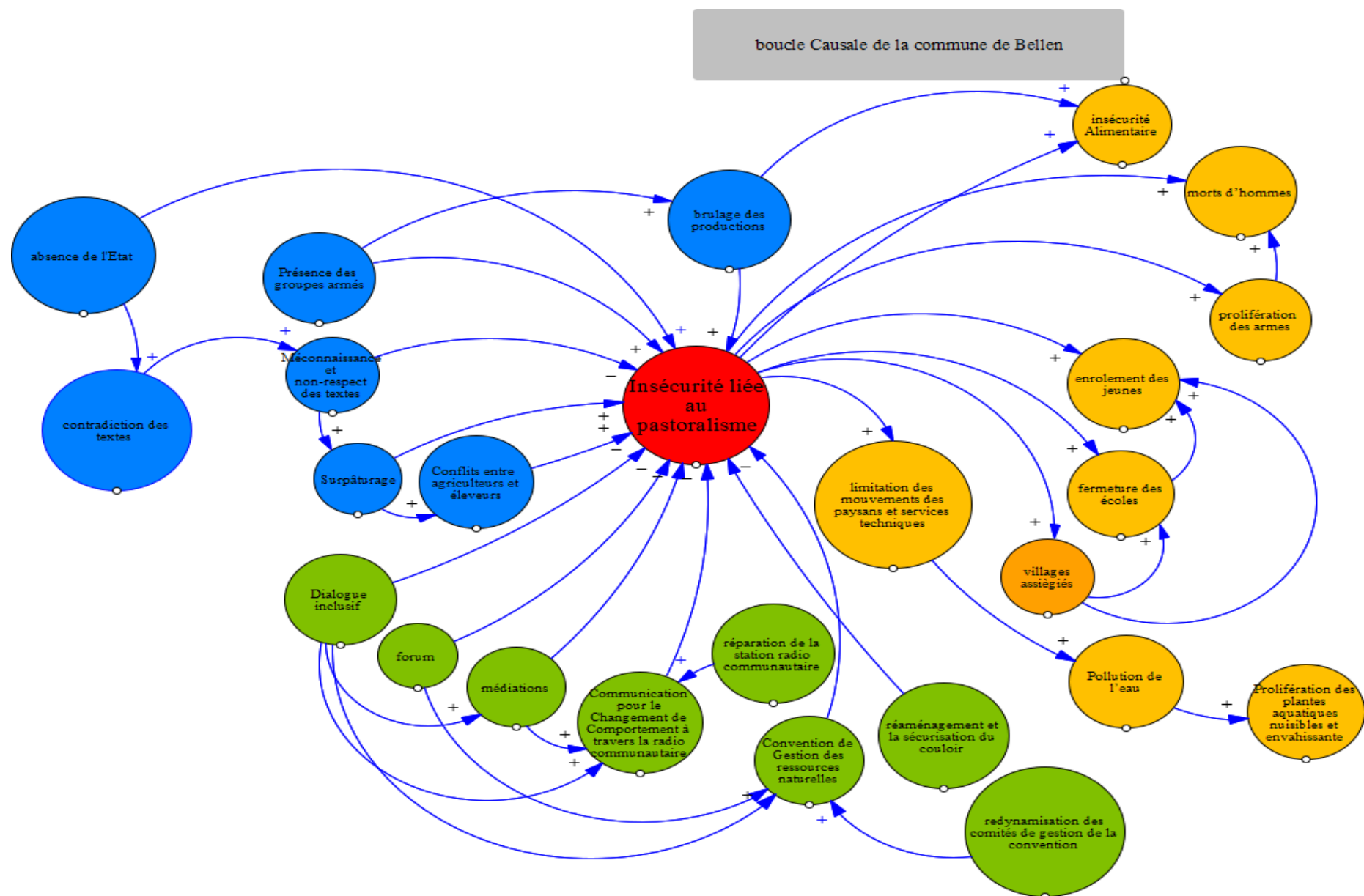
Radios communautaires :

Elles seront prises ici sur la base qu'elles constituent les principales sources d'information des communautés locales. Les réseaux sociaux sont également disponibles, surtout whatsapp, mais ils sont tributaires de la connexion internet qui est souvent la cible des attaques terroristes, principalement dans les régions de Tombouctou et de Mopti. L'impact des radios communautaires sur les populations/communautés est assez important.

La question des radios sera approfondie lors des ateliers de validation/restitution de l'étude dans les communes étudiées.

Frexus : Améliorer la sécurité et la résilience au changement climatique dans les contextes fragiles à travers le Nexus EESA
 [Rapport final – Analyse systémique des conflits]





2.6 Identification des facteurs clés (FC) de la paix

A la suite de nos investigations dans les communes étudiées, les facteurs de paix les plus pertinents semblent être les suivants :

- **Rejet de la violence par les communautés et populations** : Même dans un environnement social rendu déficient par la crise et les changements climatiques, les populations condamnent le nouvel environnement social dans lequel les autorités coutumières et religieuses peinent à jouer leur rôle de médiateur social et où l'absence de l'Etat est fortement dénoncée bien que celui-ci soit mal perçu en termes d'utilité sociale.
- *La bonne cohabitation entre les différentes composantes communautaires* en dépit de la crise multidimensionnelle et de ses conséquences et des facteurs de conflits cités ci-haut.
- *L'attachement des populations/communautés à leur terroir* : Malgré la crise et les tensions sociales créées, les populations essaient de s'adapter à la nouvelle situation pour pouvoir rester dans leur terroir.

3. Recommandations

Au regard des développements qui précèdent et sur la base des propositions formulées par les enquêté(e)s, il serait pertinent de recommander une série d'actions programmatiques à l'endroit du projet en vue d'une prise en compte effective des problèmes soulevés. Ces recommandations sont classifiées et adressées au projet comme suit :

I. **Pour un meilleur accompagnement des activités d'agriculture, de pêche et de l'élevage dans les communes de Konna et de Souboumdou**

- Entretien de quelques puits pastoraux, équipement de quelques forages en passant par le surcreusement des grandes mares ;
- Elaboration de conventions locales de gestion des ressources ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la ressource Eau tout en intégrant les acteurs principaux d'usage et de gouvernance ;
- Redynamisation/mise en place des comités de gestion des conflits ;
- Aménagements d'espaces agro-sylvo-pastoraux ;
- Baliser et matérialiser le couloir de passage des animaux ;
- Etablir un calendrier consensuel entre tous les acteurs pour les périodes de passages des animaux ;

Les entretiens dans ces deux localités ont mis en exergue la recrudescence des conflits au tour de la ressource naturelle (Eau de surface). Les pistes des actions ainsi suggérées, si, elles venaient à être effectives, elles pourraient contribuer à réduire de façon remarquable les situations de conflictualité et contribuer par ricochet aux efforts du retour à une paix durable. Pour mener à bien une telle initiative, il serait

pertinent d'associer les collectivités territoriales et les légitimités traditionnelles dans les activités du programme, afin d'assurer une gestion durable du foncier et des ressources naturelles dans un contexte de diversité des pratiques en matière d'utilisation des ressources agricoles, pastorales et par les différents corps de métiers de la profession agricole.

II. Renforcer le pastoralisme dans la commune de Bellen

Les discussions ont insisté sur le fait que la commune connaît d'énormes difficultés en matière des pratiques pastorales. Il serait judicieux d'apporter un soutien aux conventions locales du pastoralisme et d'amener les acteurs à les rendre davantage opérationnelles. Pour ce faire, la responsabilisation des collectivités territoriales (en dépit de leur faible présence, voire absence dans la commune) et les légitimités traditionnelles en vue de renforcer les capacités des différents acteurs de la gestion des ressources pastorales pour qu'ils puissent pleinement jouer leurs rôles en amont et en aval du processus d'accès et de sécurisation des exploitations familiales par rapport aux terres pastorales et forestières. C'est apport pourrait se matérialiser dans une sorte d'appui technique aux communautés des zones couvertes par le programme, pour faciliter leur mobilisation dans le cadre des accords-cadres pour les chemins transhumants et chemins pastoraux afin de réduire ou d'éviter les conflits intercommunautaires liés à la divagation des animaux.

III. Former les acteurs majeurs de prévention et de gestion des conflits en s'inspirant des mécanismes locaux pour les trois sites

Il s'agit surtout des chefs de villages, des cadis (uniquement pour Soboundou), des jeunes, des femmes et des groupes professionnels. Ces acteurs pourraient être regroupés au sein d'une seule structure sous forme d'observatoire communautaire pour faciliter leur encadrement. Mais il conviendrait de veiller à la représentativité des acteurs. Pour cela, il faudrait laisser les populations établir elles-mêmes les critères de représentativité et la sélection des membres potentiels de cet observatoire ou cadre. Cette approche permet 1) de renforcer la cohésion sociale et 2) d'éviter les acteurs étatiques considérés comme des « corrompus » ou « absents ». Cet observatoire servirait de « conseil d'administration du projet au niveau local). L'observatoire doit être considéré comme un cadre de dialogue participatif et un processus de recherche du consensus afin de parvenir à une vision commune de l'avenir.

IV. Rendre davantage fonctionnelles les commissions foncières ou appuyer les comités de gestion des conflits à Bellen et Konnan

Ils deviendront les liens entre le projet et les bénéficiaires, mais il conviendrait ici aussi de veiller à la représentativité des membres s'ils sont choisis au sein des populations. S'ils sont intégrés dans le projet, ils doivent connaître les us et coutumes des localités. Au regard de la forte présence des groupes radicaux violents, il conviendrait de conférer une grande part aux ressortissants des localités quant aux emplois à pourvoir.

V. Apporter un appui technique aux radios communautaires des zones couvertes par le programme, pour faciliter leur mobilisation dans le cadre des accords-cadres pour les chemins transhumants et chemins pastoraux afin de réduire les conflits intercommunautaires liés à la divagation

Les radios sont les meilleurs canaux de sensibilisation et d'information des populations. Elles sont la principale source d'information des populations ou communautés rurales. Les activités porteront sur les 1) techniques de prévention et de gestion des conflits, 2) l'animation radiophonique sensible au conflit et 3) Maîtrise des instruments juridiques de gestion du secteur agricole. Une approche serait d'identifier une ou deux radios établies hors des localités étudiées ; cela empêcherait la mainmise des groupes radicaux violents sur l'information. Ces radios pourraient même servir à déconstruire le discours desdits groupes. Les radios peuvent alerter sur les conflits.

Bibliographie

- 12^{ème} Mali-Mètre de la Friedrich Ebert Stiftung (<http://www.fes-mali.org>).
- Bruno HELLENDORFF, Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), juillet 2012 (disponible sur [https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/ressourcesnaturellesconflitsetconstructiondelapixenafriquedelouest.pdf](https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/ressourcesnaturellesconflitsetconstructiondelapaixenafriquedelouest.pdf))
- Gérard CHOUQUER, **Aspects et particularités de la domanialité en Afrique de l'Ouest**, Janvier 2011, Article / document de vulgarisation de l'Association pour contribuer à l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles (AGTER) (https://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-45.html).
- L. RAINERI, *Si les victimes deviennent bourreaux*, Londres : International Alert, 2018, p. 23-27, disponible sur <https://www.international-alert.org/publications/si-les-victimes-deviennent-bourreaux-extremisme-violent-sahel>.
- L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger disponible sur https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/Accord%20pour%20la%20Paix%20et%20la%20R%C3%A9conciliation%20au%20Mali%20-%20Issu%20du%20Processus%20d%27Alger_0.pdf
- Les spécificités sur les secteurs de l'économie, disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/269995-les-grands-secteurs-de-production-primaire-secondaire-et-tertiaire>
- Loi N° 02-008/AN du 12 février 2002, portant modification et ratification de l'Ordonnance N° 00-027 du 22 mars 2000,
- Loi n°06-045/ du 5 Septembre 2006 portant Loi d'orientation agricole
- Loi n°2016-025/ du 14 juin 2016 portant modification de l'ordonnance n°00-027/PSRM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la loi n°2012-001 du 10 janvier 2012.
- Maintien de la paix et de la sécurité internationales, Causes profondes des conflits – le rôle des ressources naturelles (S/2018/901), document des nations unies (<https://www.un.org/press/fr/2018/cs13540.doc.htm>)
- Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale du Mali, *Étude cartographique des conflits dans les régions du centre et du nord du Mali : Région de Tombouctou*, 2018.

- Monique BERTRAND, (dir.), *Une Afrique des convoitises foncières. Regards croisés depuis le Mali*, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), France, Mars 2021, Presses Universitaires du Midi, Cahiers Afriques, N°31, 292 p.
- Moussa DJIRE et Amadou KEITA, *cadre d'analyse de la gouvernance foncière Mali*, Rapport élaboré pour le compte de la FAO dans le cadre de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale, Novembre 2016. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/391131504854119331/pdf/119640-WP-P095390-FRENCH-PUBLIC-7-9-2017-10-18-39-Malifinalreport.pdf>
- Ousmane KORNIO, LES CONFLITS COMMUNAUTAIRES ET LES MÉCANISMES DE MÉDIATION ET DE RÉCONCILIATION AU MALI (http://www.fes-mali.org/images/Les_Conflits_Communautaires_Ousmane_Kornio.pdf).
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), David JENSEN, Oli BROWN, Richard MATTHEW, *Du conflit à la consolidation de la paix : le rôle des ressources naturelles et de l'environnement*, TY-BOOK, Janvier 2009.
- Rapports du Panel d'experts auprès du Conseil de sécurité des Nations unies à propos de l'**exploitation illégale des ressources naturelles en RDC**, **S/2001/357**, **S/2001/1072**, **S/2002/1146** et **S/2011/738**.
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (www.instat-mali.org).
- UEMOA, « Mali : une économie basée principalement sur l'agriculture, l'élevage et la pêche », note d'information du Mali, UMOA-titres 2019; disponible sur <http://www.marchedestitrespublics.com/mali-une-%C3%A9conomie-marqu%C3%A9e-par-lagriculture-lactivit%C3%A9-extractive-et-le-commerce>
- William Assanvo, Baba Dakono, Lori-Anne Thérroux-Bénoni et Ibrahim Maïga, *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*, rapport sur l'Afrique de l'ouest 26 | décembre 2019, pp.20-21